



Conseil communautaire du 19 février 2026



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

Délibération D.2026.02.2

Budget principal et assainissement

Affectation anticipée du résultat 2025

Affectation anticipée du résultat 2025

Budget principal

Budget principal	BP 2025 + DM1 + DM2	CFU 2025	Restes à réaliser 2025 reportés sur 2026
Recettes de Fonctionnement de l'exercice	209 920 895,34 €	212 872 914,07 €	
Dépenses de Fonctionnement de l'exercice (hors 023)	201 817 875,00 €	198 528 134,76 €	
Solde de l'exercice	8 103 020,34	14 344 779,31	
Résultat reporté de l'exercice précédent (002)	7 377 104,66	7 377 104,66	
Excédent de la section de fonctionnement	15 480 125,00	21 721 883,97	
Recettes d'Investissement de l'exercice (hors 021)	20 535 000,00 €	18 240 379,14 €	100 000,00 €
Dépenses d'Investissement de l'exercice	28 307 537,23 €	17 663 666,11 €	2 119 049,58 €
Solde de l'exercice	-7 772 537,23	576 713,03	-2 019 049,58 €
Résultat reporté de l'exercice précédent (001)	-7 707 587,77	-7 707 587,77	
Déficit de la section d'investissement (hors restes à réaliser)	-15 480 125,00	-7 130 874,74	-2 019 049,58
Déficit de la section d'investissement (avec les restes à réaliser)		-9 149 924,32	
RESULTAT D'EXECUTION REPORTE (002) réinjecté en fonctionnement N+1		12 571 959,65	

- ✓ Impossibilité de produire le Compte Financier Unique du budget principal en raison de la panne d'Hélios (DGFIP).
- ✓ Vote du CFU reporté au 30 juin 2026
- ✓ Reprise anticipée du résultat avant le vote du CFU autorisée par l'instruction M57

Affectation anticipée du résultat 2025

Budget assainissement

Budget annexe assainissement	BP 2025 + DM1	CFU 2025	Restes à réaliser 2025 reportés sur 2026
Recettes de Fonctionnement de l'exercice	6 297 695,81	6 820 261,79	
Dépenses de Fonctionnement de l'exercice (hors 023)	6 651 685,00	5 669 455,44	
Solde de l'exercice	-353 989,19	1 150 806,35	
Résultat reporté de l'exercice précédent (002)	4 852 304,19	4 852 304,19	
Excédent de la section de fonctionnement	4 498 315,00	6 003 110,54	
Recettes d'Investissement de l'exercice (hors 021)	5 351 402,00	4 242 325,10	
Dépenses d'Investissement de l'exercice	8 600 636,24	6 503 468,61	
Solde de l'exercice	-3 249 234,24	-2 261 143,51	
Résultat reporté de l'exercice précédent (001)	3 734 481,69	3 734 481,69	
Excédent de la section d'investissement (hors restes à réaliser)	485 247,45	1 473 338,18	
RESULTAT TOTAL	4 983 562,45	7 476 448,72	

- ✓ Obligation de voter le CFU du budget assainissement à la même séance que le budget principal
- ✓ Vote du CFU reporté au 30 juin 2026
- ✓ Reprise anticipée du résultat avant le vote du CFU autorisée par l'instruction M57



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

Délibération D.2026.02.3

Budget principal

Adoption du budget primitif 2026

Budget 2026 : orientations générales

- ✓ **Reprise du résultat 2025 (+12,5 M€) anticipée avant le vote du CFU**
- ✓ **Une bonne gestion des finances de l'intercommunalité** (stabilité fiscale depuis 2010 hors taxe GEMAPI, maîtrise des dépenses et de l'endettement, mutualisation)
- ✓ **Une réduction des recettes courantes de fonctionnement** liée à la réduction des compensations fiscales de l'Etat dans l'incertitude du vote du Projet de Loi de Finances et au contexte économique national et local (TVA atone, départ de Stellantis de Vélizy)
- ✓ **Une progression des dépenses courantes de fonctionnement** liée principalement au versement exceptionnel aux communes du retour incitatif 2025 sous forme d'une attribution de compensation de fonctionnement (6,1 M€) et à l'application de l'accord de médiation avec la société Nicollin (5,4 M€)
- ✓ **La poursuite d'investissements dans la mobilité** : achat des terrains pour la future gare routière de Versailles Chantiers, participations aux pistes cyclables communales **et dans le développement économique** : ZAE de Buc-Les Loges
- ✓ **Une inscription d'emprunt prévisionnel de 15,8 M€** en baisse de 2,1 M€ par rapport au rapport sur les orientations budgétaires 2026

Impact pour VGP conforme aux orientations budgétaires 2026

	Impact Loi de Finances 2026 voté (49-3)
Prélèvement Dispositif de Lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO)	-1 542 000 €
Reversement de 30% du DILICO 2025	462 580 €
Réduction de la compensation de la baisse de 50% de la CFE des établissements industriels	-716 000 €
Décalage d'un an du FCTVA sur les dépenses d'investissement	-1 300 000 €
Total impacts projets de Loi de Finances	-3 095 420 €
Hausse des cotisations CNRACL de 3 points supplémentaires	-142 000 €
Gel de la DGF = Ecrêtement de la DGF : dotation de compensation de la part salaires ex-TP pour financer l'augmentation de la DSU/DSR	-967 000 €
TOTAL des impacts de l'Etat	-4 204 420 €

Un budget de 258,7 M€ :

- en fonctionnement : 218,1 M€

**- en investissement : 40,6 M€
(dont 9,2 M€ de crédits reportés de 2025)**

Recettes de fonctionnement

En euros	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
Produit fiscal national (TVA et reversement DILICO)	86 580 788	87 046 518	86 798 580
Produit fiscal local	73 937 202	75 572 241	74 531 025
Dotations et compensations de l'Etat	28 929 000	28 423 134	25 634 218
Remboursement du budget annexe assainissement des rémunérations et frais	1 523 000	1 493 791	1 576 745
Refacturation interne des frais de structure imputable à la compétence déchets			903 422
Libération provisions comptables	964 118	8 905 545	5 351 928
Autres recettes	9 415 788	10 775 304	10 025 122
Total recettes réelles de fonctionnement hors résultat N-1	201 349 896	212 216 534	204 821 040
Recette d'ordre : amortissement des subventions	521 000	656 380	666 000
Résultat exercice N-1	7 377 104	7 377 104	12 571 960
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	209 248 000	220 250 018	218 059 000

Les recettes fiscales nationales

En euros	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
TVA (suppression TH résidences principales)	46 973 673	46 973 673	46 832 000
TVA (suppression CVAE)	39 607 115	39 818 969	39 488 000
Régularisation TVA 2024		225 545	
Taxe d'apprentissage		28 331	16 000
SOUS-TOTAL FISCALITE NATIONALE	86 580 788	87 046 518	86 336 000
Reversement de fiscalité : DILICO (1/3 de 90% du prélèvement 2025)			462 580
TOTAL FISCALITE NATIONALE ET REVERSEMENT	86 580 788	87 046 518	86 798 580

- ✓ En 2026, VGP perçoit une fraction de la TVA 2025 définitive.
- ✓ La TVA 2025 était estimée par l'Etat en octobre en baisse de 0,3% par rapport au niveau 2024.
- ✓ La taxe d'apprentissage perçue est liée à l'agrément du Conservatoire de Versailles Grand Parc de la percevoir pour ses diplômes d'enseignement supérieur.
- ✓ Le reversement du DILICO prélevé en 2025 débute...mais l'Etat nous prélève en parallèle 1,5 M€ de + !

Les recettes de la fiscalité locale

En euros	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
CFE	26 828 000	26 835 966	26 040 000
TFNB et TAFNB	492 000	504 161	504 000
TH résidences secondaires	2 300 000	1 867 205	1 867 000
TASCOM	4 200 000	4 489 990	4 489 000
IFER	1 069 000	1 192 195	1 192 000
Rôles supplémentaires / complémentaires	25 507	726 645	191 000
TEOMA	35 924 000	36 370 028	36 479 000
Taxe de séjour (part VGP)	2 000 000	2 433 165	2 620 000
Taxe GEMAPI	1 098 695	1 108 183	1 149 025
Taxe exploitation infrastructures de transports longue distance		44 703	
TOTAL FISCALITE LOCALE	73 937 202	75 572 241	74 531 025

- ✓ Montants estimatifs en attente de la notification fin mars
- ✓ CFE estimée à -3% en raison du départ de Stellantis
- ✓ Hausse de la taxe de séjour liée à des recouvrements d'office d'impayés
- ✓ Augmentation de la taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations liée à une augmentation transitoire de la contribution du SIAVB.

Les dotations et compensations de l'Etat en baisse de 10%, soit -2,8 M€

En euros	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
DGF : dotation d'intercommunalité	4 306 000	4 322 711	4 106 000
DGF : dotation de compensation part salaires ex-TP	19 363 000	19 337 596	18 370 000
Compensation fiscale de la CFE des établissements industriels	4 981 000	4 507 961	2 995 000
Compensation TH résidences secondaires		144 559	144 000
Compensation réforme TP	279 000	0	
Fonds de compensation de la TVA : fonctionnement	76 546	110 307	19 218
DOTATIONS / COMPENSATIONS DE L'ETAT	29 005 546	28 423 134	25 634 218

- ✓ Baisse mécanique de 5%/an de la dotation d'intercommunalité jusqu'en 2042
- ✓ Baisse estimée de 5% de la dotation de compensation de la part salaires ex-TP lié au financement des autres composantes de la DGF (-3,4% en 2025)
- ✓ Baisse de la compensation de la CFE des établissements industriels suite à la Loi de Finances 2026 (-19,3%/an) et lié au départ de Stellantis
- ✓ FCTVA différé sur l'exercice suivant (Loi de Finances 2026)

Les dépenses de fonctionnement

en euros	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
Reversements de fiscalité (chap. 014)	126 113 831	123 475 689	131 084 942
Charges financières	150 000	148 744	140 000
Dépenses de fonctionnement hors personnel	55 632 659	53 891 456	61 611 271
Dépenses de personnel	14 561 510	14 051 034	14 846 787
Exercice des compétences	70 194 169	67 942 490	76 458 058
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	196 458 000	191 566 922	207 683 000
Dépenses d'ordre : amortissement	6 000 000	6 961 212	7 076 000
Autofinancement complémentaire	9 600 000		3 300 000
AUTOFINANCEMENT (3)	15 600 000	6 961 212	10 376 000

Détails des reversements de fiscalité

en euros	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
Attributions de compensation (AC)	92 490 127	92 090 127	92 090 127
Fonds de péréquation (FPIC) part VGP	7 590 000	7 212 915	7 566 000
Retour incitatif 2025 versé par attribution de compensation / FPIC	4 700 000	3 672 106	6 237 096
Retour incitatif 2026 versé par attribution de compensation / FPIC			4 150 000
Reversement au titre du FNGIR	18 879 704	18 879 704	18 879 704
Prélèvement "dispositif lissage conjoncturel des recettes fiscales"	1 543 000	1 541 947	1 542 000
Reversement de la taxe de séjour			520 000
Reversement TVA trop perçu en N-1	871 000		
Dégrèvements de fiscalité (TASCOM, GEMAPI)	40 000	78 890	100 015
Reversements de fiscalité (chap. 014)	126 113 831	123 475 689	131 084 942

L'augmentation est liée au versement du retour incitatif 2025 en une seule fois exceptionnellement par les attributions de compensation de fonctionnement pour toutes les communes.

Les 520 k€ de reversement de la taxe de séjour sont liés à la mise en œuvre de la taxation d'office des hébergeurs en impayés.

Les dépenses réelles de fonctionnement par compétence (chap. 012 inclus)

En euros	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
Collecte et traitement des déchets	37 891 000	34 979 777	43 592 674
Culture et enseignement artistique	10 048 134	9 571 895	10 240 379
Déplacements /Circulations douces/ Parking	7 645 001	9 407 359	7 728 180
Vidéoprotection	1 955 061	1 490 762	1 452 000
Développement Économique	1 748 761	1 238 922	1 543 323
Tourisme	1 135 271	1 045 466	1 066 094
Gestion des eaux pluviales urbaines	1 498 381	1 523 800	1 683 070
Assainissement	1 538 850	1 500 389	1 586 310
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)	1 098 695	1 099 587	1 149 025
Aménagement/Habitat/Écologie urbaine/données	1 137 579	1 301 151	1 519 715
Gens du voyage	163 200	105 585	108 900
Fourrière animale / Hygiène	86 703	83 312	84 000
Sports	9 000	9 000	6 000
Administration générale/ Elus	4 208 533	4 254 613	4 698 388
TOTAL DES COMPETENCES	70 164 169	67 611 617	76 458 058

La hausse des dépenses par rapport au BP 2025 s'explique principalement :

- pour 5,7 M€ par la régularisation de la révision des prix du marché de collecte avec Nicollin dans le cadre de l'accord de médiation et par l'augmentation des frais de structure imputable à la compétence déchets
- pour 0,2 M€ par l'augmentation des charges de personnel sans création de poste

Les charges de personnel

	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
Paye	13 339 007 €	12 796 288 €	13 605 787 €
Mutualisation	1 152 000 €	1 201 439 €	1 171 000 €
GUSO	36 000 €	27 059 €	36 000 €
Hors Paye : visites médicales, assurance	34 503 €	26 248 €	34 000 €
TOTAL charges de personnel (012)	14 561 510 €	14 051 034 €	14 846 787 €
Dont Paye refacturée à l'assainissement	1 454 000 €	1 417 368 €	1 483 560 €

- ✓ La paye refacturée à l'assainissement sur 2025 est + faible que le montant voté, car 11 mois seulement ont été refacturés pour faciliter la clôture de l'exercice 2025
- ✓ **Éléments de paye 2026 :**
- ✓ Augmentation des cotisations patronales CNRACL de 3 points : + 142 k€
- ✓ Modification du régime indemnitaire des professeurs du conservatoire : +91 k€

Les recettes d'investissement

	Reports 2025	BP 2026
Besoin de financement de la section d'investissement à la clôture 2025 (001)	7 130 874,74 €	
Restes à réaliser de dépenses 2025	2 119 049,58 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 249 924,32 €	31 412 605,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Epargne brute (amortissement + virement)		10 376 000,00 €
FCTVA		1 175 000,00 €
Subventions	100 000,00 €	3 264 298,47 €
Affectation du résultat pour couvrir le besoin de financement des investissements de N-1	9 149 924,32 €	
Autres recettes		297 306,53 €
Recettes d'ordre d'investissement		500 000,00 €
Total recettes d'investissement (hors emprunt)	9 249 924,32 €	5 236 605,00 €
Emprunt prévisionnel d'équilibre	0,00 €	15 800 000,00 €

L'inscription de FCTVA est calculée sur les dépenses d'investissement novembre et décembre 2025 et sur des régularisations des années antérieures liées à des contrôles de la préfecture.

La TVA des investissements 2026 sera récupérée sur 2027 suite au vote de la Loi de Finances 2026

Le besoin d'emprunt a été réduit de 2,1 M€ par rapport aux orientations budgétaires présentées en janvier.

Dépenses d'investissement

- ✓ 40,6 M€ de dépenses d'investissement, reports 2025 inclus
- ✓ 31,4 M€ de dépenses d'investissement de l'exercice 2025 :
 - 0,7 M€ de remboursement du capital de la dette et des cautions
 - 1,2 M€ de dépenses d'ordre.
 - 29,5 M€ de travaux, acquisitions, subventions, études (62 % gérés en AP-CP)

en euros	BP 2026	Reports 2025	BP 2026 + Reports
Crédits 2026 liés à une autorisation de programme pluriannuelle	18 222 115,55		18 222 115,55
Crédits 2026 hors autorisation de programme pluriannuelle et hors remboursement emprunts	11 317 589,45	2 119 049,58	13 436 639,03
Total dépenses réelles d'investissement	29 539 705,00	2 119 049,58	31 658 754,58

Dépenses d'investissement liées à une autorisation de programme

Objet	Montant voté de l'Autorisation de Programme	CP réalisés avant 2026	CP 2026	CP à réaliser sur les exercices suivants
Echangeur A86	686 000,00 €	564 761,06 €	118 959,94 €	2 279,00 €
Fibre optique : liaison entre les mairies	7 500 000,00 €	6 377 449,54 €	1 000 000,00 €	122 550,46 €
Moulin de Saint Cyr	10 056 000,00 €	7 672 895,95 €	1 641 900,00 €	741 204,05 €
Schéma directeur d'assainissement et des eaux pluviales	2 200 000,00 €	1 651 342,84 €	300 000,00 €	248 657,16 €
Allée royale de Villepreux	3 500 000,00 €	1 761 102,52 €	1 590 000,00 €	148 897,48 €
Fonds de concours retour incitatif 2022	3 953 630,00 €	3 679 049,00 €	274 580,00 €	1,00 €
Vidéoprotection phase 3	16 000 000,00 €	12 016 482,13 €	2 000 000,00 €	1 983 517,87 €
Office de tourisme intercommunal à Versailles	4 700 000,00 €	3 904 824,12 €	300 000,00 €	495 175,88 €
Soutien agriculture urbaine et périurbaine	900 000,00 €	60 342,00 €	50 000,00 €	789 658,00 €

Dépenses d'investissement liées à une autorisation de programme

Objet	Montant voté de l'Autorisation de Programme	CP réalisés avant 2026	CP 2026	CP à réaliser sur les exercices suivants
Salle orchestre CRR école Lully-Vauban	1 432 040,00 €	1 403 967,39 €	28 072,61 €	0,00 €
Travaux eaux pluviales 2023	3 500 000,00 €	1 648 036,78 €	1 175 200,00 €	676 763,22 €
Fonds de concours retour incitatif 2023	7 231 624,00 €	2 268 702,89 €	4 685 120,00 €	277 801,11 €
Requalification ZAE de Buc-Les Loges	6 120 000,00 €	454 785,41 €	1 682 000,00 €	3 983 214,59 €
Aménagement de terrains familiaux	1 800 000,00 €	1 469 594,14 €	100 000,00 €	230 405,86 €
Fonds de concours retour incitatif 2024	8 526 750,00 €	1 642 688,00 €	2 400 937,00 €	4 483 125,00 €

Dépenses d'investissement liées à une autorisation de programme

Objet	Montant voté de l'Autorisation de Programme	CP réalisés avant 2026	CP 2026	CP à réaliser sur les exercices suivants
Piste cyclable Arcades de Buc	1 600 000,00 €	0,00 €	390 000,00 €	1 210 000,00 €
Aménagement des gares routières	4 000 000,00 €	650 183,00 €	485 346,00 €	2 864 471,00 €
Dépenses imprévues	600 000,00 €			600 000,00 €
TOTAL AP Investissement au 19/02/2026	94 287 653,98 €	57 207 816,75 €	18 222 115,55 €	18 857 721,68 €
Participation à l'habitat social à Noisy-le-Roi	490 000,00 €	0,00 €	0,00 €	490 000,00 €
TOTAL AP Fonctionnement au 19/02/2026	490 000,00 €	0,00 €	0,00 €	490 000,00 €

Dépenses d'investissement hors autorisation de programme

	BP 2026
Acquisition terrain gare routière Versailles	3 500 000 €
Acquisition terrain biodiversité	250 000 €
Préemption terrain Safer (enveloppe)	200 000 €
Participation pistes cyclables des communes (fonds de concours ou révision AC)	1 937 543 €
Travaux de gros entretien bâtiments	1 837 445 €
Bacs, PAV, composteurs	1 302 000 €
Informatique VGP	625 000 €
Banque communautaire informatique	330 000 €
Matériels divers, instruments de musique, données	607 697 €
Mur Faisanderie	100 000 €
Tvx allées Matelot/Mortemets	100 000 €
Etudes (tourisme, pistes cyclables, ZAE 2ème tranche)	407 904 €
Etudes tvx pluvial digue du Trou aux gants	100 000 €
Subventions instruments de musique	20 000 €
Total investissements (hors AP)	11 317 589 €



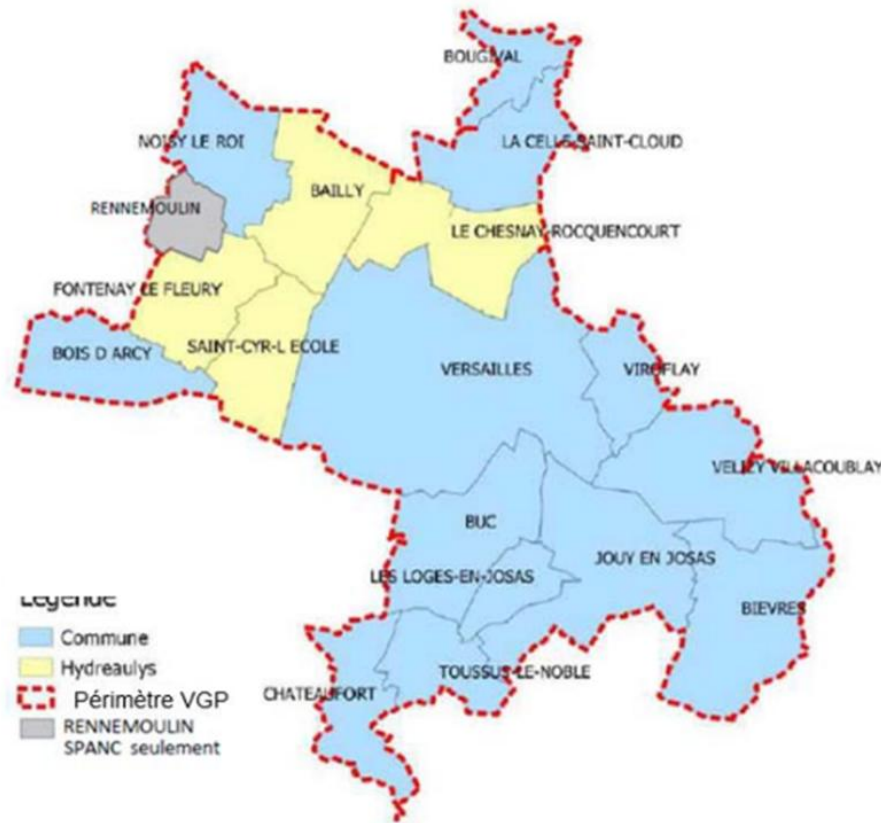
VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

Délibération D.2026.02.4

Budget assainissement

Adoption du budget primitif 2026

Budget Primitif 2026



Orientations budgétaires 2026

- ✓ Un résultat budgétaire 2025 de 7,5 M€,
- ✓ Changement du mode de gestion pour 4 communes :
Bougival en DSP,
Bièvres, Jouy et Les Loges en marchés publics
- ✓ Augmentation des redevances d'assainissement :
Bougival : +0,2553 €/m³ pour investir plus tard (SDA)
Bois d'Arcy : +0,0613 €/m³ pour les travaux engagés
- ✓ Une récupération de la TVA des investissements différée d'une année suite à la Loi de Finances 2026
- ✓ Inscription de 0,3 M€ de FCTVA liée aux seules dépenses de novembre/décembre 2025
- ✓ Un budget 2026 excédentaire de 2,8 M€ sous réserve du décaissement effectif des 7 M€ de travaux inscrits

Synthèse du budget 2026 de l'assainissement

Recettes de fonctionnement	
Redevance d'assainissement	4,0 M€
Participation aux branchements (nouvelles constructions,	0,6 M€
Contribution eaux pluviales	0,7 M€
Autres	0,2 M€
Résultat 2025	6,0 M€
TOTAL Recettes de fonctionnement	11,5 M€

Dépenses de fonctionnement	
Dépenses entretien courant	1,2 M€
Charges de personnel	1,8 M€
Amortissement	3,0 M€
Autres	0,4 M€
TOTAL Dépenses de fonctionnement	6,4 M€
Excédent	2,4 M€
Epargne pour financer les investissements 2025	2,7 M€

Epargne de l'année	2,7 M€
Amortissement	3,0 M€
Subventions Agence de l'Eau	0,7 M€
FCTVA	0,3 M€
Autres	0,1 M€
Résultat 2025	1,5 M€
TOTAL Recettes d'investissement	8,3 M€

Travaux d'assainissement	7,0 M€
Amortissement	
Remboursement annuel des emprunts	0,5 M€
Autres	0,4 M€
TOTAL Dépenses d'investissement	7,9 M€
Excédent	0,4 M€



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

Délibération D.2026.02.5

Budget principal

Gestion des investissements pluriannuels (AP-CP)

Gestion pluriannuelle des investissements

	Montant figurant dans la délibération n°D.2021.11.1 du 30/11/2021	Montant après révision de l'AP
Montant des dépenses TTC (acquisition, éviction, démolition, aménagement parking paysager)	9 100 000 €	10 056 000 €
<i>Dont dépenses éligibles au FCTVA (démolition, aménagement parking)</i>		3 192 950 €
Financement :		
Etat-DSIL	2 300 000 €	2 300 000 €
Région	2 030 549 €	2 030 549 €
Département CDY+	2 250 000 €	2 250 000 €
Loyers		246 725 €
FCTVA		523 771 €
Ville de Versailles (txx sous mandat)		121 100 €
Ferme de Gally (txx sous mandat)		9 800 €
Reste à charge VGP	2 519 451 €	2 574 055 €
Reste à charge en % des dépenses TTC	27,7%	25,6%

- ✓ **Augmentation de l' AP Moulin de St Cyr : + 956 k€, soit 10,056 M€ révisés**
- ✓ Evaluation des coûts en 2021 avant démolition
- ✓ Reste à charge de VGP conforme à l'estimation annoncée en 2021
- ✓ **Création d'une autorisation de programme pour dépenses imprévues de 600 000 € pour l'exercice 2026 (pas de CP)**
- ✓ Faculté de l'instruction comptable M57 pour permettre au Président l'engagement de dépenses pluriannuelles d'AP ayant atteint leur limite sans attendre la séance du Conseil communautaire.
- ✓ Le Président rapportera au Conseil toute décision. Motivé par l'absence de Conseil pendant 4 mois.



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

Délibération D.2026.02.6

Budget assainissement

**Gestion des investissements
pluriannuels (AP-CP)**

Nouvelle autorisation de programme 2026

Commune	Intitulé	Description	Montant au 17/02/2026 (AP)	Prévu 2026 (CP)
Bièvres	Sygrie	Interconnexion réseaux collecte / SIAVB Sygrie (sous convention de délégation MOA avec SIAVB)	50 000	50 000
Châteaufort	Rue de la Tour	Réhabilitation des canalisations	270 000	270 000
Noisy	PR ZAC Montgolfier	Reprise du poste de refoulement et sa canalisation	432 000	117 000
Noisy	Chemin de l'Erable	Stockage en amont PR Montgolfier (scénario 4c)	1 780 400	110 000
Noisy	Aval RD307	Chemisage des branches Sud Y	705 000	705 000
Versailles	Rue de Montbauron	Chemisage de la canalisation DN300 sur 300 ml	385 000	385 000
Viroflay	Rues Gaillon, Bossuet, Massenet & Racine	Réhabilitation des canalisations	780 000	253 000
VGP	Travaux rues diverses	Travaux rues diverses toutes communes	110 000	110 000
		TOTAL article 217532 - année 2026	4 512 400,00	2 000 000



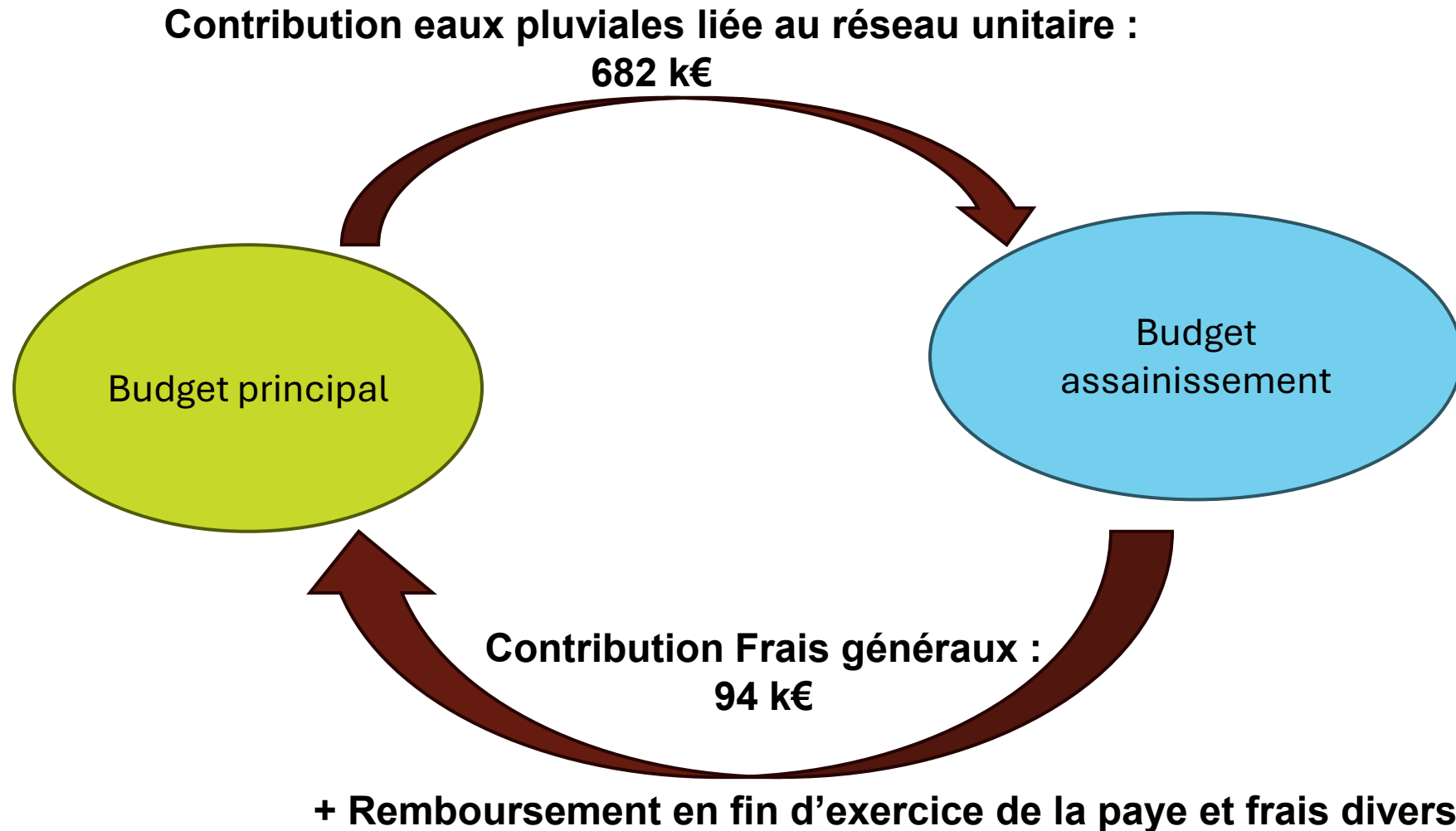
VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

Délibération D.2026.02.7

Budget principal / assainissement

Flux financiers internes

Flux financiers budgets principal/ assainissement





VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

Délibération D.2026.02.8

Budget principal

Refacturation interne du coût des services supports affecté à la compétence ordures ménagères

L'excédent du budget des déchets

	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
Recettes de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et Assimilés (1)	35 924 000	36 431 216	36 479 000
Recettes non fiscales liées au traitement des déchets (2), (hors exceptionnelles)	6 771 008	7 572 830	7 460 557
Total des recettes de fonctionnement = (1) + (2)	42 695 008	44 004 046	43 939 557
Dépenses réelles de fonctionnement de collecte et de traitement des déchets (hors provision)	37 252 000	30 320 942	42 524 252
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées	2 105 000	2 120 720	2 100 000
Frais de structure	303 000	258 475	1 018 422
Total des dépenses de fonctionnement (3)	39 660 000	32 700 137	45 642 674
Recettes exceptionnelles : libération provisions comptables		51 427	5 351 928
Dépense exceptionnelle : constitution de provisions comptables	336 000	4 400 360	50 000
Coût net des dépenses exceptionnelles (4)	336 000	4 348 933	-5 301 928
Coût du service de collecte et de traitement des déchets non couvert par des recettes non fiscales (5) = (3)+ (4) - (2)	33 224 992	29 476 240	32 880 189
Excédent TEOM (6) = (1) - (5)	2 699 008	6 954 976	3 598 811
Excédent TEOM en % du coût des déchets (= (6) / (5)	8,12%	23,60%	10,95%

Au DOB 2026, l'excédent 2026 était de 12,68 %.

Il passe à 10,95% suite à la modification de la méthode de calcul des frais de structure.

L'excédent de 7 M€ au CFU 2025 s'explique :

- pour 2,7 M€ par un excédent structurel prévu dès le BP 2025,
- pour 1,3 M€ par des recettes plus élevées (0,5 M€ de TEOM, 0,2 M€ RS, 0,6 M€ valorisation)
- pour 3 M€ par des rattachements sur l'exercice 2024 plus élevés que les factures reçues en 2025, par des révisions de prix plus basse et par des retards dans l'expérimentation des biodéchets.



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

Délibération D.2026.02.9

Budget principal

Fixation des taux de fiscalité 2026

Taux de fiscalité 2026

- ✓ Taux inchangé depuis 2010 :

CFE : 18,86 %; TFNB : 2,02 %, TH Résidences secondaires : 6,18%

- ✓ Taux de TEOM :

10 communes hors tarification écoresponsable : 5,39 % (inchangé depuis 2010).

8 communes tarification écoresponsable : 4,07 % (taux inchangé / 2025)



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

Délibération D.2026.02.10

Budget principal

Fixation du produit de la taxe GEMAPI

Produit de la taxe GEMAPI

- ✓ Produit Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations : 1 149 025 €, soit + 51 k€ / 2025 (SIAVB).
- ✓ Un rééquilibrage à la baisse devrait intervenir en 2027.

Syndicat	Contribution 2025	Contribution 2026
HYDREAULYS	507 000 €	507 000 €
SIAVB (vallée de la Bièvre)	559 895 €	610 345 €
SIAVHY (vallée de l'Yvette)	31 800 €	31 680 €
Total GEMAPI	1 098 695 €	1 149 025 €